

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI687EEB110823
Portant réglementation de la circulation**

RUE DU CHAMP RENARD

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise SOCOM TP en date du 4 Août 2023

Considérant que des travaux GC - Fibre Optique - rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 04/09/2023 au 18/09/2023 Rue du Champ Renard

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 04/09/2023 et jusqu'au 18/09/2023, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 RUE DU CHAMP RENARD.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier et y assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

Le chantier sera visible jour et nuit.

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00. La circulation sera rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00

La circulation sera également rétablie les samedis, dimanches et jours fériés.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, peinture routière, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOCOM TP.

Article 3 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et La Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 29/08/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage


Freddy RIFFAUD


DIFFUSION:
Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
Service de Collecte des Ordures Ménagères

TRANSPORTS SCOLAIRES REGION PAYS DE LA LOIRE
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
La Police Municipale
SOCOM TP

ANNEXES:

Plan localisation des travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

MAITRE D'OUVRAGE :



MAITRE D'OUVRAGE :



CONCEPTION REALISATION :



**PROJET DE DEPLOIEMENT DU THD EN VENDEE
SUR LA COMMUNE DE ESSARTS EN BOCAGE**



**TRA-85-083-872-2AC4-2HC6
NRO 85-083 85-083-872
COMMUNE DE ESSARTS EN BOCAGE
RUE DU CHAMP RENARD**

4					
3					
2					
1	29/06/2023	Création du plan	DN		
Indice	Date	Modification	Etabli par	Vérifié par	Validé par
85-083-872-2AC4-2HC6_APD_GC_A.dwg			ECHELLE -	STATUT APD	PAGE 01/05

LEGENDE

SYMBOLES

- Chambre Vendée numérique (ici, L3T)
- Chambre ORANGE (ici, L3T)
- Armoire PM
- Logette ERDF
- Début de forage - Fin de forage
- Regards de visite, Vanne
- Regards de henchement
- Grilles, avaloirs
- Coffrets, armoires
- Support Pylone Tension
- Candélabres, lampodaires
- Potéau ENTEMS (à vis type hélice)
- Potéau Orange (ici, type à vis simple)
- Potéau Vendée numérique (ici, potéau simple)
- Arbre

RESEAUX

- Réseau Vendée numérique (VN) à créer
- Réseau Vendée numérique (VN) existant
- Acteurs Vendée numérique (VN) à créer
- Réseau Orange
- Eau potable
- Eau usée - pluviale - unitaire
- Eau chaude
- Eau haute pression
- Eau de drainage
- Téléphone - vidéo
- Fibre Optique
- Téléphone câble pleine terre
- Gaz
- Gaz haute pression
- Energie électrique
- Energie haute tension
- Pipeline
- Pipeline haute pression
- Eclairage public
- Câbles divers
- Limites communales

L'implantation des réseaux de concessionnaires n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif. Elle n'inclut pas les investigations complémentaires menées au titre de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux. Ces informations sont donc transmises sous toutes réserves. Toute indication qui s'avérerait erronée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du bureau d'étude.

Projection : Lambert 93